



Commission scolaire
Pierre-Neveu
525, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4
Téléphone: (819) 623-4114
www.cspn.qc.ca

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 15 août 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.*

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 02.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CE-2017-08-1365 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 5.1 Rapport de délégation pendant la période estivale.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 6.1 Demande de retraite progressive : personnel enseignant.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, du transport et des résidences :
 - 7.1 Transfert du contrat de berline 386.
8. Information.
9. Autre affaire :
 - 9.1 Frais de déplacement de la présidence.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2017

4.1 CE-2017-08-1366 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 2017

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, fait rapport de sa délégation durant la période estivale.

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

6.1 CE-2017-08-1367 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Un enseignant de la Commission scolaire Pierre-Neveu demande d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

VU la clause 5-21.06 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'enseignant doit déposer, chaque année scolaire, un calendrier respectant les modalités d'octroi de congés pour retraite progressive en vigueur, indiquant précisément les journées de congé dont il désire bénéficier, et qui est autorisé par l'autorité compétente;

ATTENDU QUE ce calendrier ne pourra être modifié en cours d'année, mais qu'il pourra être révisé au terme de chaque année;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCEPTER la demande de mise à la retraite de façon progressive telle que décrite ci-dessous :

POTHIER, Alain : enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 17 (univers social), à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022, à raison de 27,5 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES :

7.1 CE-2017-08-1368 : TRANSFERT DU CONTRAT DE BERLINE 386

Description de la situation : M. René Constantineau désire céder son contrat de transport à Garage J.E. Sarazin inc. L'article 8 du contrat de transport prévoit que l'entreprise de transport ne peut ni céder, ni transférer, ni aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, le présent contrat sans l'accord écrit préalable de la Commission scolaire. La Commission doit être convaincue qu'elle le fait dans l'intérêt supérieur du service et doit être en mesure de justifier sa décision en tout état de cause.

VU l'article 151 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

VU l'article 8 du contrat de transport exigeant l'autorisation préalable de la Commission scolaire avant de céder, de transférer ou d'aliéner de quelque façon que ce soit un contrat de transport;

ATTENDU la recommandation positive du responsable du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'AUTORISER le transfert du contrat de berline 386 de M. René Constantineau à Garage J.E. Sarazin inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION :

Le président, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'une rencontre est prévue le 24 août prochain pour que la Fédération des commissions scolaires du Québec puisse prendre en charge le dossier sur l'équité entre les commissions scolaires.

9. AUTRE AFFAIRE

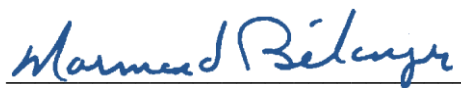
9.1. Frais de déplacement de la présidence

Dépôt des frais de déplacement du président pour la période du 21 au 22 juin 2017.

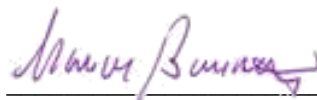
10. CE-2017-08-1369 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Joanie Thibault propose la levée de la séance à 18 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 19 septembre 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault.

Est absent le commissaire Pierre Charbonneau.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, le directeur du service des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice du service des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, à titre d'invitée, M^e Jacinthe Fex, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

4. CE-2017-09-1370 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 15 août 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence :
 - 5.1.1 Personnel enseignant : Secteur jeunes.
 - 5.1.2 Personnel enseignant : Secteur de la formation professionnelle.
 - 5.1.3 Personnel enseignant : Secteur de la formation générale aux adultes.
 - 5.1.4 Personnel professionnel.
 - 5.1.5 Personnel de soutien.
 - 5.2 Congé sans traitement de plus d'un mois.
 - 5.3 Congés partiels sans traitement : Personnel enseignant.
 - 5.4 Demandes de réduction du temps de travail : Secteur des services de garde.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 École du Méandre (854069) : Remplacement du réservoir de mazout.
 - 6.2 Autorisation au CCSR : Tableaux numériques interactifs, ordinateurs portables et accessoires.
7. Information.
8. Autre affaire :

- 8.1 Frais de déplacement de la présidence.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AOUT 2017

4.1 CE-2017-09-1371 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AOUT 2017

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 aout 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

5.1.1 CE-2017-09-1372 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : ENSEIGNANT SECTEUR JEUNES

Description de la situation : Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvelle tacitement.

Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquiert lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 82 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires;*

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE les personnes ci-dessous soient engagées sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

BAILEY-PERRIER, Méliza : pour enseigner à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 1.07 (adaptation scolaire au primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.

CARON, Nancy : pour enseigner à l'École Saint-Eugène, au champ 1.06 (dénombrement flottant), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.

- DAVIAULT-PELLETIER, Geneviève : pour enseigner à l'École aux Quatre Vents, au champ 2 (préscolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.
- DUPUIS-DESMARAIS, Marie-Hélène : pour enseigner à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 2 (préscolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.
- FLAMAND, Janick : pour enseigner à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 3 (primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.
- GADOUA DEROME, Chloé : pour enseigner à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.
- GRENIER, Julie Christine : pour enseigner à l'École du Méandre, au champ 4 (anglais), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.
- LAFLEUR FORGET, Stéphanie : pour enseigner à l'École Jean-XXIII, au champ 1.07 (adaptation scolaire au primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement. Il est convenu que l'enseignante complètera quinze (15) crédits universitaires de spécialisation dans le champ.
- LAPOINTE, Sophie : pour enseigner à l'École aux Quatre Vents, au champ 2 (préscolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.
- LAVALLÉE, Marie-Claude : pour enseigner à l'École des Trois Sentiers, au champ 1.06 (dénombrement flottant), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.
- OUELLET, Josiane : pour enseigner à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.
- PAQUETTE, Cathy : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (français), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.
- PARADIS, Tania : pour enseigner à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 2 (préscolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.
- QUÉVILLON, Valérie : pour enseigner à l'École du Val-des-Lacs, au champ 3 (primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.
- TAILLON, Christine : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13.2 (sciences), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.
- TERRIEN, Isabelle : pour enseigner à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 2 (préscolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.

THERRIEN-GAMACHE, Sophie : pour enseigner à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 CE-2017-09-1373 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : ENSEIGNANT SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Description de la situation : Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvèle tacitement.

Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquiert lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 82 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

QUE les personnes ci-dessous soient engagées sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

COURSOL, Fabienne : pour enseigner au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la spécialité 3156 (santé et services sociaux), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.

DION, Éric : pour enseigner au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la sous-spécialité 3153 – 3.6 (abattage et façonnage des bois), à raison de 100 % de tâche, à compter du 30 juin 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.

GUINDON, Nathalie : pour enseigner au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la spécialité 3156 (santé et services sociaux), à raison de 100 % de tâche, à compter du 30 juin 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.

PATRY, Geneviève : pour enseigner au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la sous-spécialité 3153 – 3.2 (protection et exploitation des territoires fauniques), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 CE-2017-09-1374 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : ENSEIGNANT SECTEUR DE LA FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

Description de la situation : Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvèle tacitement.

Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquiert lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 82 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

QUE les personnes ci-dessous soient engagées sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

BRETON, Isabelle : pour enseigner au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, à la spécialité 3505 (intégration sociale), à raison de 100 % de tâche, à compter du 30 juin 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.

FILION, Sébastien : pour enseigner au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, à la spécialité 3523 (sciences), à raison de 100 % de tâche, à compter du 30 juin 2017 jusqu'au 29 juin 2018 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.4 CE-2017-09-1375 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Selon la clause 5-3.01 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel, le contrat d'engagement d'une professionnelle ou d'un professionnel à temps plein se renouvèle tacitement. Par ailleurs, selon la clause 5-6.02, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquiert lorsque la professionnelle ou le professionnel a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 82 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

QUE la personne ci-dessous soit engagée dans un poste régulier à temps plein, selon les détails suivants :

PACHECO, Élizabéth : à titre de psychologue, au Service des ressources éducatives, à raison de 100 % de tâche, à la suite du concours P-06-17-18, à compter du 10 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.5 CE-2017-09-1376 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Selon la clause 1-2.18 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien, une personne salariée régulière qui complète deux (2) années de service actif dans un poste à temps complet à la commission scolaire acquiert la permanence (sécurité d'emploi).

Par ailleurs, à la suite de l'adoption du plan d'effectif 2017-2018 du personnel de soutien régulier, une séance d'affectation s'est déroulée le 12 juin 2017 afin de pourvoir les postes vacants. Les postes demeurés vacants à la suite de cette séance ont fait l'objet d'un concours, conformément à la clause 7-1.11 de l'entente locale avec le personnel de soutien.

VU l'article 82 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE les personnes ci-dessous, conditionnellement à la réussite de la période d'essai tel qu'indiqué à la clause 1-2.15 des dispositions nationales, soient engagées dans un poste régulier selon les détails suivants :

CHARETTE, Édith : à titre de secrétaire d'école, à l'école de l'Amitié, à raison de 85,7143 % de tâche, à la suite du concours S-05-17-18. La date d'entrée en fonction est le 7 août 2017.

DÉSORMEAUX, Mylène : à titre de secrétaire, au Service des ressources humaines, à raison de 91,4286 % de tâche, à la suite de la séance d'affectation du personnel de soutien administratif du 12 juin 2017. La date d'entrée en fonction est le 1^{er} juillet 2017.

LACROIX, Julie : à titre de secrétaire d'école, à l'école de Saint-Jean-l'Évangéliste, à raison de 85,7143 % de tâche, à la suite du concours S-06-17-18. La date d'entrée en fonction est le 28 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2017-09-1377 : CONGÉ SANS TRAITEMENT DE PLUS D'UN MOIS

Description de la situation : Une enseignante de la Commission scolaire demande un congé sans traitement.

VU le respect de la clause 5-15.04 b) (recommandation positive du supérieur immédiat) et c) (délai pour la demande) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

VU le respect de la clause 5-15.15 des dispositions locales qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement de la personne ci-dessous, selon les détails suivants :

CARON, Suzanne : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (primaire), du 25 août au 9 novembre 2017 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 CE-2017-09-1378 : CONGÉS PARTIELS SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Les congés sans traitement sont accordés sous réserve du recrutement de personnel de suppléance qualifié, en conformité avec l'article 5-15.00 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, particulièrement en respect de la clause 5-15.15.

VU **QUE** les demandes répondent aux critères spécifiés dans la pratique de gestion *Guide pour les congés partiels sans traitement et les retraites progressives du personnel enseignant*;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCEPTER les demandes de congés sans traitement des personnes ci-dessous, selon les détails suivants :

École de la Madone et de la Carrière

LEDUC, France : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 2 (préscolaire), à raison de 11,4286 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

QUÉVILLON, Estelle : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (primaire), à raison de 17,1429 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

- RABY, Estelle : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 1.07 (adaptation scolaire), à raison de 20 % de traitement du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.
- ST-PIERRE, Nancy : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (primaire), à raison de 19,4286 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.
- THERRIEN, Marie-Ève : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 2 (préscolaire), à raison de 9,1429 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.
- VANIER, Janike : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (primaire), à raison de 17,1429 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

École de Ferme-Neuve et des Rivières

- CLAVEL, Katie : enseignante à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 3 (primaire), à raison de 19,4286 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

École de la Lièvre-Sud

- CHARBONNEAU, Marilène : enseignante à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 1.06 (dénombrement flottant), à raison de 18 % de traitement, du 30 janvier au 30 juin 2018.
- MAURICE, Sylvie : enseignante à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 3 (primaire), à raison de 10,2857 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

École aux Quatre Vents

- GAGNON, Manon : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (primaire), à raison de 9,7143 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.
- MARTIN, Danaé : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (primaire), à raison de 20 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.
- MASSÉ, Valérie : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (primaire), à raison de 6,8571 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.
- PRUD'HOMME, Nathalie : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (primaire), à raison de 19,4286 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

École du Val-des-Lacs

GUINDON, Sylvie : enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 3 (primaire), à raison de 9,7143 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

École des Trois Sentiers

HOULE, Myriam : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (primaire), à raison de 16,6667 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

LACHAÎNE, Andrée-Claude : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (primaire), à raison de 17,7143 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

École Jean-XXIII

GAGNON, Nancy : enseignante à l'École Jean-XXIII, au champ 3 (primaire), à raison de 9,1429 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

École Saint-Eugène

DORÉ, Janick : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 1.07 (adaptation scolaire), à raison de 19,4286 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

JACQUES, Janick : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 2 (préscolaire), à raison de 9,7143 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

THOMAS, Myriam : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (primaire), à raison de 18,8571 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

WHEAR, Nathalie : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (primaire), à raison de 18,8571 % de traitement, du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

École Polyvalente Saint-Joseph

BÉDARD, Marilou : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13.1 (mathématiques), à raison de 16,6667 % de traitement, pour l'année scolaire 2017-2018.

GAGNON, Karine : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (anglais), à raison de 16,6667 % de traitement, pour l'année scolaire 2017-2018.

PARADIS, Stéphane : enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 9 (éducation physique), à raison de 16,6667 % de traitement, pour l'année scolaire 2017-2018.

École du Méandre

CONSTANTIN, Sylvie : enseignante à l'École du Méandre, au champ 17 (univers social), à raison de 18,75 % de traitement, pour l'année scolaire 2017-2018.

BÉLAND, Martine : enseignante à l'École du Méandre, au champ 1.06 (dénombrement flottant), à raison de 5,7143 % de traitement, du 24 octobre 2016 au 30 juin 2017.

Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier

COULOMBE, Louise : enseignante au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, au champ 3151 (administration, commerce et informatique), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2017-2018.

MÉNARD, Isabelle : enseignante au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, au champ 3156 (santé et services sociaux), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2017-2018.

MILLAIRE, Paule : enseignante au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, au champ 3151 (administration, commerce et informatique), à raison de 10 % de traitement, pour l'année scolaire 2017-2018.

PICHÉ, Sylvain : enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, au champ 3177 (mécanique d'engins de chantier), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 CE-2017-09-1379 : DEMANDES DE RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL : SECTEUR DES SERVICES DE GARDE

Description de la situation : Des éducateurs en service de garde demandent de bénéficier du programme de réduction du temps de travail, et ce, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juillet 2018, en conformité avec l'annexe 6 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien.

VU l'article 2) de l'annexe 6 qui stipule que la commission peut accorder à la personne salariée une réduction de son temps de travail sur une base hebdomadaire ou annuelle, et ce, pour une période maximale d'une année;

ATTENDU QUE du personnel suppléant a accepté d'effectuer le remplacement pour toute la durée de cette réduction de temps de travail;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ACCEPTER les demandes de réduction du temps de travail suivantes :

BEAUCHAMPS, Julie :	éducatrice en service de garde, à l'École de la Madone et de la Carrière, à raison de 8,5714 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 2 octobre 2017 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2018.
CARDINAL, Annie :	éducatrice en service de garde, à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, à raison de 6,1905 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 2 octobre 2017 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2018.
DUMONT, Saweay :	éducateur en service de garde, à l'École aux Quatre Vents, à raison de 17,38 % de traitement; équivalent à une (1) journée par semaine, à partir du 2 octobre 2017 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2018.
GAUTHIER, Isabelle :	éducatrice en service de garde, à l'École aux Quatre Vents, à raison de 11,1905 % de traitement; équivalent à un (1) après-midi par semaine, à partir du 2 octobre 2017 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2018.
LAFANTASIE, Sonia :	éducatrice en service de garde, à l'École du Val-des-Lacs, à raison de 7,6191 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 2 octobre 2017 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2018.
OUELLETTE, Marie :	éducatrice en service de garde, à l'École Jean-XXIII, à raison de 10 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 2 octobre 2017 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

6.1 CE-2017-09-1380 : ÉCOLE DU MÉANDRE (854069) : REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR DE MAZOUT

Description de la situation : Le projet consiste à remplacer le réservoir de mazout et les conduites (capacité de 25 000 litres - installé en 1992). Ce dernier devenait désuet et sera remplacé par un modèle d'une capacité de 10 000 litres plus adapté à la consommation actuelle.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes spécialisées;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCORDER à la firme J.R. Dumas Inc., la réalisation des travaux de remplacement du réservoir de mazout à l'école du Méandre de Rivière-Rouge au montant forfaitaire de 67 950,00 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2017-09-1381 : AUTORISATION AU CCSR (CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS) : TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS, ORDINATEURS PORTABLES ET ACCESSOIRES

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le CCSR afin qu'il procède à un appel d'offres public pour le contrat d'approvisionnement pour des tableaux numériques interactifs (TNI), ordinateurs portables et accessoires. La durée du contrat sera d'un an renouvelable pour une année supplémentaire.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'obtention de meilleur prix et évite une redondance de bureaucratie dans les organisations;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) exige de tels regroupements d'achats afin de pouvoir bénéficier des mesures de financements pour l'acquisition des équipements informatiques;

ATTENDU QUE les montants d'achats sont estimés à 150 000 \$ en 2017-2018 et à 150 000 \$ en 2018-2019;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Centre Collégial des Services Regroupés afin de procéder, pour et en son nom, à un appel d'offres public visant l'achat de matériels informatiques (TNI, ordinateurs portables et accessoires);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire Pierre-Neveu à une procédure de regroupement d'achats pour l'acquisition de matériels informatiques (TNI, portables et accessoires) pour l'année 2017-2018 et 2018-2019 (SAR130-2017 et SAR150-2017).

DE MANDATER le Centre Collégial des Services Regroupés de procéder pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un appel d'offres public à cette fin selon les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*.

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, monsieur Hugo Charbonneau, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Claudine Millaire, à signer les bons de commande avec les fournisseurs retenus suite à cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION :

Il n'y a aucune information.

8. AUTRE AFFAIRE :

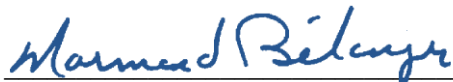
8.1. Frais de déplacement de la présidence

Dépôt des frais de déplacement du président pour la période du 17 au 25 aout 2017.


9. CE-2017-09-1382 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 19 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 17 octobre 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

Est absent le commissaire Stéphane Gauthier.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, le directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Faby Brière, et la secrétaire générale, M^c Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, la secrétaire générale, M^c Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

5. CE-2017-10-1383 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 5.1 Achat d'un camion de service usagé.
 - 5.2 Achat de quatre camionnettes neuves.
6. Information :
 - 6.1 Transport bidirectionnel.
7. Autre affaire.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2017

4.1 CE-2017-10-1384 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2017

La commissaire Joanie Thibault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

5.1 CE-2017-10-1385 : ACHAT D'UN CAMION DE SERVICE USAGÉ

Description de la situation : Le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFPML) doit faire l'achat d'un camion de service usagé afin de procéder au remplacement d'un véhicule vétuste.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFPML) doit conserver une flotte adéquate et sécuritaire de camions;

ATTENDU QUE ce camion de service sera utilisé pour l'entretien et la réparation de notre flotte d'équipements de voirie forestière;

ATTENDU QUE ce camion de service remplacera un véhicule vétuste Ford F-250 1999 qui a 250 000 km au compteur, qui a une capacité de charge restreinte et corrosion très avancée;

ATTENDU QUE les coûts de réparation peuvent devenir excessifs sur un véhicule trop usé;

ATTENDU QUE le modèle de camion convoité est équipé du matériel suivant : un compresseur, une soudeuse, une grue ainsi que tout l'outillage nécessaire pour effectuer la réparation de machinerie lourde et d'une génératrice ayant une capacité de 25 KW pouvant alimenter des roulottes de chantier;

ATTENDU QU'UN camion neuf de ce type coûte 125 000 \$ plus génératrice 20 000 \$;

ATTENDU QUE cet achat représente une opportunité pour le CFPML considérant le peu de kilométrage et la très bonne condition du véhicule;

ATTENDU QUE le CFPML dispose du budget nécessaire à l'achat de ce camion de service usagé;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACHETER à un particulier, monsieur Jacques Thériault de Saint-Quentin, un camion GMC, 4 x 4, 2006, modèle C5500, pour un montant de 65 000 \$ avant les taxes, conditionnellement au bon état du véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2017-10-1386 : ACHAT DE QUATRE CAMIONNETTES NEUVES

Description de la situation : À travers ses différentes formations en foresterie et en particulier pour les options mécanisées, le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier doit s'assurer de renouveler sa flotte de camionnettes de façon graduelle en fonction de l'usure de celles-ci.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

VU QUE les appels d'offres sont conformes à la *Politique d'achat de biens et de services* de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFPML) doit conserver une flotte adéquate et sécuritaire de camionnettes;

ATTENDU QUE ces camionnettes servent au transport du matériel, des employés ainsi que des élèves;

ATTENDU QUE ces camionnettes remplaceront des véhicules vétustes (unités #106, #121, #136, #145);

ATTENDU QUE les coûts de réparation peuvent devenir excessifs sur des véhicules trop usés;

ATTENDU QUE le CFPML possède actuellement plusieurs camionnettes ayant plus de 200 000 km au compteur et plus de 10 ans d'usure;

ATTENDU QUE le CFPML dispose du budget nécessaire à l'achat de ces camionnettes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACHETER à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep, quatre camionnettes Dodge Ram 2500 ST, 4 x 4, cabine équipe 2018 pour un montant de 137 800 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. INFORMATION :

6.1 Transport bidirectionnel

Une nouvelle entente a été conclue avec les autobus Galland Laurentides Ltée permettant d'avoir cinq (5) places supplémentaires réservées pour les élèves de l'extérieur qui étudient dans notre région ainsi que pour les élèves du territoire étudiant à l'extérieur. Nous passons donc de 5 à 10 places pour un coût supplémentaire de 1 500 \$. Ainsi, la contribution de la commission scolaire passera de 5 000 \$ à 6 500 \$ pour l'année 2017-2018.

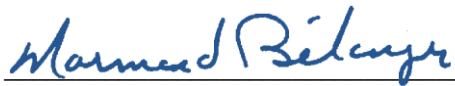
7. AUTRE AFFAIRE :

Il n'y a aucune autre affaire.

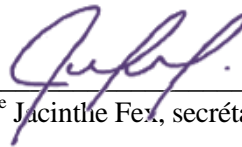
8. CE-2017-10-1387 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Benoit-N. Legault propose la levée de la séance à 18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



M^c Jacinthe Fex, secrétaire générale



Commission scolaire
Pierre-Neveu
525, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4
Téléphone: (819) 623-4114
www.cspn.qc.ca

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 7 novembre 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 17 h 45.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire et Stéphane Gauthier ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault.

Est absent le commissaire Benoit-N. Legault.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du Service des ressources éducatives, M^{me} Julie Bellavance, la directrice de l'École Polyvalente Saint-Joseph, M^{me} Nathalie Ducharme, la directrice adjointe au secteur de l'adaptation scolaire de l'École Polyvalente Saint-Joseph, M^{me} Mariève Dumoulin, et la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 17 h 47.

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée tel que requis par la Loi, notamment que cet avis a été transmis à tous les membres du comité.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

6. CE-2017-11-1388 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Enjeu(x) politique(s) :
 - 4.1 Demande d'expulsion d'un élève – Secteur jeune.
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

La commissaire parent Joanie Thibault se joint à la rencontre, il est 17 h 53.

4.1 CE-2017-11-1389 : DEMANDE D'EXPULSION D'UN ÉLÈVE – SECTEUR JEUNE

Présentation du dossier aux membres du comité exécutif par mesdames Nathalie Ducharme et Mariève Dumoulin respectivement directrice et directrice adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph.

La directrice du Service des ressources éducatives, M^{me} Julie Bellavance, informe les membres que les parents ont refusé de se présenter à la rencontre afin d'exposer leur point de vue.

Description de la situation : Dans le cadre de la *Politique concernant l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire*, le dossier d'un élève est présenté. Les motifs pour expulser un élève d'une ou des écoles de la Commission scolaire sont les écarts de conduite majeurs compromettant l'intégrité physique, psychologique ou morale des personnes et nécessitant, dans l'immédiat, un arrêt d'agir exemplaire.

VU la *Politique concernant l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire*;

VU l'article 242 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les informations présentées par la direction de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

ATTENDU QUE l'élève et le parent ont eu l'occasion d'être entendus et ont refusé de se présenter à la rencontre;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire


D'EXPULSER l'élève P-16 (17-18) des écoles et centres de la Commission scolaire Pierre-Neveu jusqu'à la fin de l'année 2017-2018.

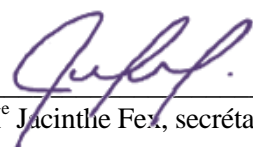
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CE-2017-11-1390 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Stéphane Gauthier propose la levée de la séance à 18 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Normand Bélanger, président


M^c Jacinthe Fex, secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 21 novembre 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault.

Est absent le commissaire Pierre Charbonneau.

En l'absence de la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, est présente la directrice générale adjointe, M^{me} Manon Plouffe. Est également présente la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 01.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

7. CE-2017-11-1391 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbaux des séances du 17 octobre et du 7 novembre 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence : personnel professionnel.
6. Information :
 - 6.1 Action collective.
7. Autre affaire :
 - 7.1 Frais de déplacement de la présidence.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 17 OCTOBRE ET DU 7 NOVEMBRE 2017

4.1 CE-2017-11-1392 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 17 OCTOBRE 2017 ET DU 7 NOVEMBRE 2017

La commissaire Nathalie Dallaire propose que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 7 novembre 2017 soient adoptés tel qu'expédiés par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

5.1 CE-2017-11-1393 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Selon la clause 5-3.01 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel, le contrat d'engagement d'une professionnelle ou d'un professionnel à temps plein se renouvelle tacitement. Par ailleurs, selon la clause 5-6.02, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquiert lorsque la professionnelle ou le professionnel a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 82 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

QUE la personne ci-dessous soit engagée dans un poste régulier à temps plein, selon les détails suivants :

RIVEST, Marie-Christine à titre de conseillère pédagogique, au Service des ressources éducatives, à raison de 100 % de tâche, à la suite du concours P-10-17-18. L'entrée en poste se fera le ou vers le 8 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. INFORMATION :

6.1 Action collective

Le président, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'une rencontre se tiendra le vendredi 24 novembre 2017 concernant l'action collective ainsi que la tenue d'un conseil des commissaires extraordinaire le 28 novembre prochain.

7. AUTRE AFFAIRE :

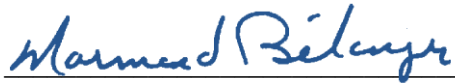
7.1 Frais de déplacement de la présidence

Dépôt des frais de déplacement de la présidence pour la période du 27 septembre au 21 octobre 2017.

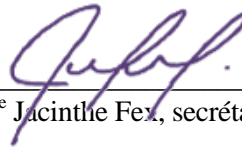
8. CE-2017-11-1394 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Joanie Thibault propose la levée de la séance à 18 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



M^c Jacinthe Fex, secrétaire générale



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 19 décembre 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, et la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 04.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

8. CE-2017-12-1395 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Congé sans traitement de plus d'un mois : personnel enseignant.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 6.1 Radiation de compte de taxes scolaires.
7. Information.
8. Autre affaire :
 - 8.1 Frais de déplacement de la présidence.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2017

4.1 CE-2017-12-1396 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2017

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

5.1 CE-2017-12-1397 : CONGÉ SANS TRAITEMENT DE PLUS D'UN MOIS : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Des enseignants de la Commission scolaire demandent un congé sans traitement.

VU le respect de la clause 5-15.04 b) (recommandation positive du supérieur immédiat) et c) (délai pour la demande) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

VU le respect de la clause 5-15.15 des dispositions locales qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement des personnes ci-dessous, selon les détails suivants :

CÉRÉ, Éric : enseignant au Centre de formation professionnelle, à la spécialité 3177 (mécanique d'engins de chantier), du 30 janvier au 30 juin 2018 inclusivement.

LAPOINTE, Danielle : enseignante à l'École des Trois Sentiers au champ 3 (primaire), du 30 janvier au 30 juin 2018 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

6.1 CE-2017-12-1398 : RADIATION DE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES

Description de la situation : Selon l'article 318 de la Loi sur l'instruction publique, les arrérages de taxes scolaires se prescrivent par trois ans. Les comptes de taxes ainsi prescrits sont irrécupérables et sont considérés comme nuls. Par conséquent, la Commission scolaire procède à la radiation de ces comptes.

VU l'article 318 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant le délai de prescription des comptes de taxes scolaires;

VU l'article 142 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE les comptes de taxes prescrits sont irrécupérables et considérés comme nuls;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE RADIER ET CONSIDÉRER comme nuls, pour un montant de 5 996,08 \$ plus intérêts, les comptes de taxes prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION :

7.1 Centre de traitement et de perception des taxes scolaires du Québec

Le président, M. Normand Bélanger, fait le suivi auprès des membres concernant ses démarches dans le dossier du *Centre de traitement et de perception des taxes scolaires du Québec*.

7.2 Absence de la directrice du Service des ressources humaines

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres de l'absence de la directrice du Service des ressources humaines pour une période de 6 à 8 semaines pour raison de santé. La période d'absence est prévue du 20 décembre 2017 au 18 février 2018.

7.3 Dossier d'employé

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres d'un jugement rendu dans le dossier d'un employé.

8. AUTRE AFFAIRE :

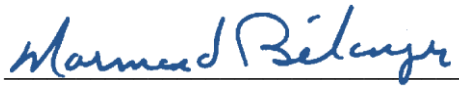
8.1 Frais de déplacement de la présidence

Dépôt des frais de déplacement de la présidence pour la période du 22 novembre au 1^{er} décembre 2017.

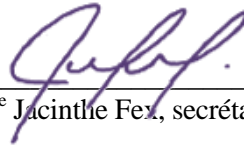
9. CE-2017-12-1399 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Joanie Thibault propose la levée de la séance à 18 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



M^c Jacinthe Fex, secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 16 janvier 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault.

Sont absents le président, Normand Bélanger et le commissaire Pierre Charbonneau.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le commissaire Stéphane Gauthier préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

9. CE-2018-01-1400 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Information.
6. Autre affaire :
 - 6.1 Frais de déplacement de la présidence.
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2017

4.1 CE-2018-01-1401 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2017

La commissaire Joanie Thibault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2017 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. INFORMATION :

Il n'y a aucune information.

6. AUTRE AFFAIRE :

6.1 Frais de déplacement de la présidence

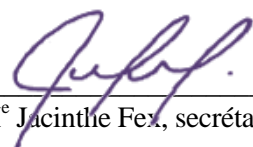
Dépôt des frais de déplacement de la présidence pour la période du 10 au 12 décembre 2017.

7. CE-2018-01-1402 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Joanie Thibault propose la levée de la séance à 18 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Stéphane Gauthier, commissaire


M^c Jacinthe Fex, secrétaire générale



Commission scolaire
Pierre-Neveu
525, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4
Téléphone: (819) 623-4114
www.cspn.qc.ca

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 20 février 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault.

Est absent le commissaire Pierre Charbonneau.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, et la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 06.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

10. CE-2018-02-1403 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 16 janvier 2018 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 5.1 Demande de la Ville de Mont-Laurier.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 6.1 Achat d'une pelle hydraulique usagée.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 7.1 École de Notre-Dame (854032) : Construction d'un nouveau gymnase.
8. Information.
9. Autres affaires.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2018

4.1 CE-2018-02-1404 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2018

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

5.1 Demande de la Ville de Mont-Laurier

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente aux membres une proposition de partenariat de la Ville de Mont-Laurier concernant la piscine municipale.

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

6.1 CE-2018-02-1405 : ACHAT D'UNE PELLE HYDRAULIQUE USAGÉE

Description de la situation : Pour la formation en mécanique d'engins de chantier, le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFPML) doit renouveler ses équipements de façon graduelle afin que la machinerie corresponde à la réalité de l'industrie.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE le programme de mécanique d'engins de chantier ne possède pas de machinerie répondant aux nouvelles exigences du marché en matière d'antipollution;

ATTENDU QUE cette pelle est dotée d'un moteur tier 4;

ATTENDU QUE nos élèves pourront faire des apprentissages en lien avec la nouvelle technologie;

ATTENDU QUE cet achat fait partie d'un plan triennal de renouvellement;

ATTENDU QUE cet équipement correspond aux spécifications demandées;

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier dispose du fonds d'investissement nécessaire dans le programme concerné;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACHETER à la firme Nortrax une pelle hydraulique usagée de marque John Deere 2014 130G au montant de 112 750 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

7.1 CE-2018-02-1406 : ÉCOLE DE NOTRE-DAME (854032) : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GYMNASSE

Description de la situation : L'école de Notre-Dame située à Notre-Dame-de-Pontmain ne dispose pas d'un espace convenable pour dispenser de manière satisfaisante et sécuritaire les cours d'éducation physique. L'espace utilisé est pourvu de 12 colonnes et le plafond est à 2,5 mètres de hauteur. La nouvelle mesure Ajout de gymnase (50514) a été élaborée spécifiquement pour résoudre ce genre de problématique.

ATTENDU QUE l'école de Notre-Dame située à Notre-Dame-de-Pontmain ne dispose pas d'un espace convenable pour dispenser de manière satisfaisante et sécuritaire les cours d'éducation physique (12 colonnes et plafond de 2,5 mètres de hauteur);

ATTENDU la mesure 50514 – Ajout de gymnase du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ACCORDER à la firme Constructech M.L. le contrat de construction d'un nouveau gymnase à l'école de Notre-Dame (854032) située à Notre-Dame-de-Pontmain pour la somme forfaitaire de 1 690 000,00 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION :

CE-2018-02-1407 :OUVERTURE DU HUIS CLOS

Le commissaire Benoit-N. Legault propose l'ouverture du huis clos, il est 18 h 39.

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, effectue un suivi concernant un dossier d'employé.

CE-2018-02-1408 : FERMETURE DU HUIS CLOS

La commissaire Nathalie Dallaire propose la fermeture du huis clos, il est 18 h 44.

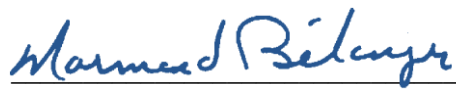
9. AUTRE AFFAIRE

Il n'y a aucune autre affaire.

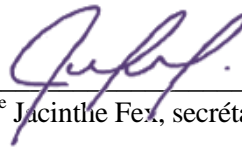
10. CE-2018-02-1409 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Joanie Thibault propose la levée de la séance à 18 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



M^c Jacinthe Fex, secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 20 mars 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice du Service des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, et la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex. Le directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Faby Brière, assiste à la rencontre par audioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, la secrétaire générale, M^e Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

11. CE-2018-03-1410 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 20 février 2018 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Vacances annuelles 2018-2019 : Personnel professionnel et personnel de soutien.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 6.1 Achat d'un débardeur à grappin usagé.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 7.1 Autorisation au Collecto : Programme d'aide aux employés (PAE).
 - 7.2 École du Méandre (854069) : Remplacement du revêtement extérieur.
 - 7.3 École du Sacré-Cœur (854058); école de Sainte-Anne (854062) : Remplacement des portes, fenêtres et du revêtement extérieur.
 - 7.4 École Saint-Joseph (854073) – Secteur Centre de formation professionnelle : Réfection des planchers, des plafonds et de l'éclairage.
 - 7.5 École du Saint-Rosaire (854034); école de Sainte-Anne (854062); Le Pavillon (854072) : Réfection des stationnements.
 - 7.6 Société GRICS : Contrat de service informatique (logiciels).

8. Information.
9. Autre affaire :
 - 9.1 Frais de déplacement de la présidence.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2018

4.1 CE-2018-03-1411 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2018

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

5.1 CE-2018-03-1412 : VACANCES ANNUELLES 2018-2019 : PERSONNEL PROFESSIONNEL ET PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : En conformité avec la clause 7-7.10 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel et avec la clause 5-6.04 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien, la commission procède au décret des vacances annuelles.

VU l'article 102 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

QUE les écoles et les centres de la Commission scolaire Pierre-Neveu soient fermés du 22 juillet au 4 août 2018 inclusivement pour les vacances annuelles **du personnel professionnel et de soutien régulier**.

QUE les vacances **du personnel salarié dont le poste est à caractère cyclique** soient décrétées de la manière décrite ci-dessous :

Personnel de soutien en service de garde à l'exception du secteur de La Rouge

Éducatrices et éducateurs : du 3 au 23 juillet 2018 inclusivement;

Techniciennes : du 10 au 30 juillet 2018 inclusivement;

Du 4 au 8 mars 2019 inclusivement (semaine de relâche).

Personnel de soutien en service de garde du secteur de La Rouge

Éducatrices et éducateurs : du 26 juin au 17 juillet 2018 inclusivement;

Techniciennes : du 4 au 24 juillet 2018 inclusivement;

Du 4 au 8 mars 2019 inclusivement (semaine de relâche).

Personnel de soutien à l'adaptation scolaire et surveillants et surveillantes d'élèves réguliers
Du 4 au 8 mars 2019 inclusivement (semaine de relâche).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

6.1 CE-2018-03-1413 : ACHAT D'UN DÉBARDEUR À GRAPPIN USAGÉ

Description de la situation : Le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFPML) diplôme environ 60 élèves par année pour le DEP Abattage et façonnage des bois. Le CFPML a augmenté la partie « récolte mécanisée de bois en longueur » afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises de la région.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

ATTENDU QUE le débardage des bois récoltés en longueur nécessite l'utilisation de deux débardeurs de jour comme de nuit;

ATTENDU QUE le débardeur à grappin actuel du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFPML) est âgé de plus de 16 ans, peu fiable et il ne répond plus aux besoins en terme de productivité;

ATTENDU QUE le CFPML doit maintenir une flotte d'équipements lourds suffisante en bon état afin de pouvoir dispenser ses cours pratiques;

ATTENDU QUE le débardage des bois en continu par les élèves est essentiel à la formation sur l'ébrancheuse, qui est dépendante du débardeur;

ATTENDU QUE cet achat fera partie d'un plan triennal de renouvellement;

ATTENDU QUE cet équipement correspond aux spécifications demandées;

ATTENDU QUE le CFPML dispose du fonds d'investissement nécessaire dans le programme concerné;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACHETER à la firme Centre de réparation Léon Inc. un débardeur à grappin usagé de marque John Deere 748H 2009 au montant de 110 800,00 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

7.1 CE-2018-03-1414 : AUTORISATION AU COLLECTO : PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le regroupement d'achats Collecto (ancien CCSR) afin qu'il procède, en notre nom et celui des autres organismes intéressés, à un appel d'offres public pour un contrat de service pour le programme d'aide aux employés (PAE). La durée du contrat sera de 3 ans avec une possibilité de deux années supplémentaires.

Collecto, par l'entremise de son Service d'achats regroupés (SAR), souhaite lancer un appel d'offres public pour le renouvellement du programme d'aide aux employés (PAE). Présentement, 28 des 48 cégeps et 3 commissions scolaires participent à ce contrat représentant 28 535 employés.

VU l'article 114 et 129 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'obtention de meilleur prix et évite une redondance de bureaucratie dans les organisations;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Collecto de procéder en son nom à un appel d'offres public afin d'adhérer à un nouveau programme d'aide aux employés (PAE);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire Pierre-Neveu à une procédure de regroupement d'achats afin d'adhérer à un nouveau programme d'aide aux employés (PAE) à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2021. Il y aura possibilité de reconduire le contrat pour deux années supplémentaires.

DE MANDATER le Collecto de procéder pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un appel d'offres public selon les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*.

D'AUTORISER la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CE-2018-03-1415 : ÉCOLE DU MÉANDRE (854069) : REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

Description de la situation : Le projet consiste à remplacer une partie du revêtement extérieur (panneaux amiante, panneaux aluminium, panneaux béton) à l'école du Méandre de Rivière-Rouge. Le projet comprend aussi le remplacement des portiques « capines » sur le devant de l'école.

ATTENDU les mesures 50621-50622-50625-50626 - Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la firme Groupe Piché Construction Inc., la réalisation des travaux de rénovation à l'école du Méandre de Rivière-Rouge au montant forfaitaire de 211 644,16 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CE-2018-03-1416 : ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (854058); ÉCOLE DE SAINTE-ANNE (854062) : REMPLACEMENT DES PORTES, FENÊTRES ET DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

Description de la situation : Le projet consiste à remplacer l'ensemble des portes, fenêtres et une partie du revêtement extérieur de l'école du Sacré-Cœur à Ferme-Neuve et de l'école de Sainte-Anne à Sainte-Anne-du-Lac.

ATTENDU les mesures 50621-50622-50625-50626 - Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCORDER à la firme Construction Desmera, la réalisation des travaux de rénovation à l'école du Sacré-Cœur de Ferme-Neuve et à l'école de Sainte-Anne à Sainte-Anne-du-Lac au montant forfaitaire de 827 828,00 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CE-2018-03-1417 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) – SECTEUR CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE : RÉFECTION DES PLANCHERS, DES PLAFONDS ET DE L'ÉCLAIRAGE

Description de la situation : Le projet touche plusieurs secteurs du CFP. Les planchers, les plafonds, l'éclairage ainsi que quelques salles de toilettes seront touchés.

ATTENDU les mesures 50621-50622-50625-50626 - Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCORDER à la firme Vamaya Construction (93078269 Québec inc.), le contrat de rénovation à l'école Saint-Joseph (secteur Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier) pour la somme forfaitaire de 364 000,00 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CE-2018-03-1418 : ÉCOLE DU SAINT-ROSAIRE (854034); ÉCOLE DE SAINTE-ANNE (854062); LE PAVILLON (854072) : RÉFECTION DES STATIONNEMENTS

Description de la situation : Le projet consiste à refaire le stationnement et les aménagements. Pour le Pavillon, le projet consiste à drainer un couloir de circulation (sécurité en hiver).

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU les mesures 50621-50622-50625-50626 – Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la firme Gaétan Lacelle excavation inc., la réalisation du projet de réfection du stationnement des écoles du Saint-Rosaire de Nominique, de Sainte-Anne de Sainte-Anne-du-Lac et du Pavillon de Mont-Laurier au montant forfaitaire de 212 043,05 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 CE-2018-03-1419 : SOCIÉTÉ GRICS : CONTRAT DE SERVICE INFORMATIQUE (LOGICIELS)

Description de la situation : La société GRICS (Gestion du réseau informatique des commissions scolaires) a pour mission de développer des produits (logiciels) et des services (formation, soutien technique...) afin de combler les besoins informatiques des commissions scolaires. Annuellement, la Commission scolaire Pierre-Neveu utilise environ quarante (40) applications logicielles provenant de ce fournisseur.

VU l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la société GRICS est reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) comme fournisseur officiel pour les commissions scolaires du Québec;

ATTENDU l'augmentation tarifaire de 2,0 % applicable à la majorité des produits et services et de 3,0 % pour les produits liés à la gestion administrative (Achat-Paie-Dofin-GRH);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCORDER à la Société GRICS le contrat de service informatique pour l'année scolaire 2018-2019, pour un montant estimé à 205 000,00 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION

Il n'y a aucune autre information.

9. AUTRE AFFAIRE :

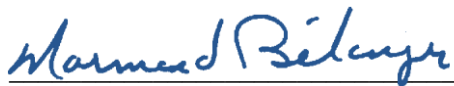
9.1 Frais de déplacement de la présidence

Les frais de déplacement de la présidence sont déposés pour la période du 4 au 6 février 2018.

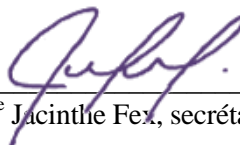
10. CE-2018-03-1420 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Joanie Thibault propose la levée de la séance à 18 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



M^c Jacinthe Fex, secrétaire générale



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 17 avril 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

Est absente la commissaire Nathalie Dallaire.

Sont également présents la directrice générale adjointe, M^{me} Manon Plouffe, le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h.

Le président informe les membres de l'absence de la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, qui sera remplacée par la directrice générale adjointe, M^{me} Manon Plouffe.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

12. CE-2018-04-1421 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 20 mars 2018 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 5.1 École du Sacré-Cœur (854054) : Réfection des planchers, des plafonds et de l'éclairage (secteur administratif – Phase 1).
 - 5.2 Autorisation au Collecto : Service de liens téléphoniques.
6. Information.
7. Autres affaires :
 - 7.1 Frais de déplacement de la présidence.
 - 7.2 Sécurité.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2018

4.1 CE-2018-04-1422 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2018

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2018 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

5.1 CE-2018-04-1423 : ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (854054) : RÉFECTION DES PLANCHERS, DES PLAFONDS ET DE L'ÉCLAIRAGE (SECTEUR ADMINISTRATIF - PHASE 1)

Description de la situation : Le projet touche principalement les planchers, les plafonds et l'éclairage du secteur administratif. Le projet comprend également la relocalisation de la salle de pause actuelle (niveau 200) vers l'ancienne salle d'archive (niveau 400) afin de permettre l'ajout d'une classe au préscolaire.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU les mesures 50621-50622-50625-50626 - Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCORDER à la firme Construction Desmera, le contrat de rénovation à l'école du Sacré-Cœur de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de 178 344,00 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2018-04-1424 : AUTORISATION AU COLLECTO : SERVICE DE LIENS TÉLÉPHONIQUES

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le regroupement d'achats Collecto afin qu'il procède en notre nom et celui des autres organismes intéressés à un appel

d'offres public pour la fourniture de liens téléphoniques numériques (IP) et analogiques. La durée prévue du contrat de service est de 5 ans.

Pour l'ensemble des établissements, le cout des liens téléphoniques est d'environ 45 000 \$ par année. Nous avons actuellement trois (3) fournisseurs (Vidéotron, Télébec, Bell).

VU l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'obtention de meilleur prix et évite une redondance de bureaucratie dans les organisations;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Collecto pour procéder en son nom à un appel d'offres public pour la fourniture de liens téléphoniques numériques (IP) et analogiques;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un regroupement d'achats pour la fourniture de liens téléphoniques. La période du contrat est du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2023.

DE MANDATER le Collecto de procéder pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un appel d'offres public selon les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*.

D'AUTORISER la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. INFORMATION

Il n'y a aucune autre information.

7. AUTRES AFFAIRES :

7.1 Frais de déplacement de la présidence

Les frais de déplacement de la présidence sont déposés pour la période du 29 mars 2018.

7.2 Sécurité

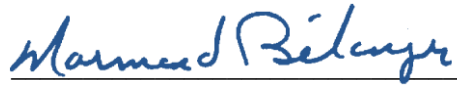
La commissaire parent Joanie Thibault se questionne sur la sécurité concernant les codes d'accès au centre administratif. Une discussion sur des hypothèses s'ensuit.

Le président, M. Normand Bélanger, suggère l'installation d'une caméra en attendant la réalisation du projet.

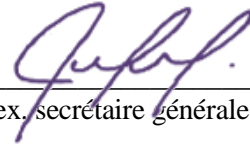
8. CE-2018-04-1425 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Stéphane Gauthier propose la levée de la séance à 18 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale



Commission scolaire
Pierre-Neveu
525, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4
Téléphone: (819) 623-4114
www.cspn.qc.ca

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 15 mai 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault.

Est absent le commissaire Pierre Charbonneau.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du Service des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

13. CE-2018-05-1426 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 17 avril 2018 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Engagement de personnel qui conduit à l'acquisition de la permanence.
 - 5.2 Mises en disponibilité de personnel enseignant.
 - 5.3 Non réengagement de personnel enseignant en surplus.
 - 5.4 Non réengagement de personnel enseignant.
 - 5.5 Non réengagement de personnel de soutien.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 6.1 Achat d'huile et graisse pour la formation professionnelle.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 7.1 Complexe éducatif (854020) : Réaménagement intérieur (ajout d'une classe et de toilettes).
8. Information.
9. Autre affaire.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2018

4.1 CE-2018-05-1427 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AVRIL 2018

La commissaire Joanie Thibault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2018 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

7.2 Sécurité

Le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, va regarder pour l'installation d'une caméra à l'entrée arrière de l'édifice.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

5.1 CE-2018-05-1428 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE

Description de la situation : Selon la clause 1-2.18 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien, une personne salariée régulière qui complète deux (2) années de service actif dans un poste à temps complet à la commission scolaire acquiert la permanence (sécurité d'emploi).

Également, le service actif de la personne salariée régulière dans un poste à temps partiel est compté aux fins d'acquisition de la permanence lorsque celle-ci obtient un poste à temps complet.

VU l'article 82 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

QUE les personnes ci-dessous, conditionnellement à la réussite de la période d'essai tel qu'indiqué à la clause 1-2.15 des dispositions nationales, soient engagées dans un poste régulier selon les détails suivants :

MEILLEUR, Steve : Ouvrier d'entretien cl. II, à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à raison de 38 h 45 par semaine, à compter du 22 mai 2018, à la suite du concours S-7-18-19.

CHAYER ST-GERMAIN, Jacob : Ouvrier d'entretien cl. II, à la résidence Saint-Joseph, à raison de 30 h 30 par semaine, à compter du 22 mai 2018, à la suite du concours S-9-18-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2018-05-1429 : MISES EN DISPONIBILITÉ DE PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : L'organisation scolaire actuellement prévue pour la prochaine année scolaire entraîne une diminution des effectifs requis.

VU la clause 5-3.18 A) des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

ATTENDU l'organisation scolaire présentée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

QUE monsieur Antoine Barot-Thibodeau, enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 9 (éducation physique), soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2018.

QUE madame Sophie Turcot, enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 11 (arts plastiques), soit mise en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 CE-2018-05-1430 : NON RÉENGAGEMENT DE PERSONNEL ENSEIGNANT EN SURPLUS

Description de la situation : L'organisation scolaire actuellement prévue pour la prochaine année scolaire entraîne une diminution des effectifs requis.

VU la clause 5-8.03 des dispositions locales et la clause 5-3.18 A) des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

VU l'article 87 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU l'organisation scolaire présentée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

QUE madame Cathy Paquette, enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (français), soit non réengagée à compter du 1^{er} juillet 2018.

QUE madame Christine Taillon, enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13 (mathématiques et sciences), soit non réengagée à compter du 1^{er} juillet 2018.

QUE madame Isabelle Therrien, enseignante à l'École Lièvre-Sud, au champ 2 (préscolaire), soit non réengagée à compter du 1^{er} juillet 2018.

QUE madame Tania Paradis, enseignante à l'École Lièvre-Sud, au champ 2 (préscolaire), soit non réengagée à compter du 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 CE-2018-05-1431 : NON RÉENGAGEMENT DE PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : La convention collective – Entente locale prévoit que la commission scolaire peut résilier le contrat d’engagement d’une enseignante pour cause d’incapacité.

VU l’article 5-8.00 des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

ATTENDU le dossier médical des deux membres du personnel cités;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE madame Claire Bolduc, enseignante à l’École de la Madone, au champ 3 (primaire), soit non réengagée pour incapacité.

QUE madame Dominique Brunet, enseignante à l’École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (français), soit non réengagée pour incapacité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.5 CE-2018-05-1432 : NON RÉENGAGEMENT DE PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : La convention collective prévoit que la commission scolaire peut mettre fin à l’emploi d’un membre du personnel de soutien pour cause d’incapacité.

VU l’article 7-4.00 de la convention collective du personnel de soutien;

ATTENDU le dossier médical des deux membres du personnel cités;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

QUE madame Édith Beaudry, reprographe à l’École Polyvalente Saint-Joseph, soit non réengagée pour incapacité.

QUE monsieur Alain Roy, ouvrier d’entretien classe II à l’École de la Lièvre-Sud, soit non réengagé pour incapacité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L’ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

6.1 CE-2018-05-1433 : ACHAT D’HUILE (MOTEUR, HYDRAULIQUE, TRANSMISSION), D’ANTIGEL ET DE GRAISSE - FORMATION PROFESSIONNELLE

Description de la situation : Dans le cadre de fourniture de produits divers, un appel d’offres sur invitation a été lancé aux fournisseurs de la région pouvant offrir ces produits.

VU l’article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

ATTENDU QUE cet appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'huile, d'antigel et de graisse sert pour les cours de conduite en voirie forestière, d'abattage et façonnage des bois, de récolte des matières ligneuses et de mécanique d'engins de chantier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCORDER à la firme Les Huiles H.L.H. Itée le contrat de fourniture et de livraison d'huile, d'antigel et de graisse pour l'année 2018-2019 avec possibilité de reconduction pour 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

7.1 CE-2018-05-1434 : COMPLEXE ÉDUCATIF (854020) : RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR (AJOUT D'UNE CLASSE ET DE TOILETTES)

Description de la situation : Le Complexe éducatif abrite le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) du Sommet dont la clientèle est en expansion. Le projet consiste à ajouter un local classe et des salles de toilettes au rez-de-chaussée.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50624 (Réfection et transformation des actifs) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de firmes locales;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCORDER à la firme Constructions Gilles Paquette Ltée le contrat de rénovation au Complexe éducatif de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de 65 367,00 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION

Il n'y a aucune autre information.

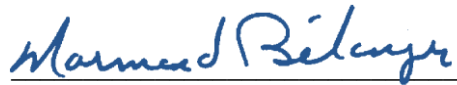
9. AUTRE AFFAIRE

Il n'y a aucune autre affaire.

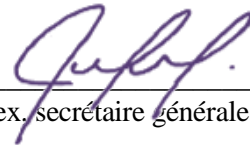
10. CE-2018-05-1435 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Stéphane Gauthier propose la levée de la séance à 18 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 19 juin 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, la directrice du Service des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 06.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

14. CE-2018-06-1436 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 15 mai 2018 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Enjeu(x) politique(s) :
 - 5.1 Règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence des séances du comité exécutif.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 6.1 Congé sans traitement : personnel enseignant.
 - 6.2 Congé sans traitement : personnel de soutien.
 - 6.3 Congé sabbatique à traitement différé : personnel enseignant.
 - 6.4 Congé sabbatique à traitement différé : personnel cadre.
 - 6.5 Demande de retraite progressive : personnel enseignant.
 - 6.6 Demande de retraite progressive : personnel de soutien.
 - 6.7 Demande de retraite progressive : personnel professionnel.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 7.1 Achat de trois camionnettes neuves.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 8.1 Autorisation au Collecto : Acquisition d'équipements pédagonumériques.

9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 9.1 Demande d'ouverture de compte à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, du transport et des résidences :
 - 10.1 Renouvellement des contrats de berline.
 - 10.2 Renouvellement des contrats de fin de semaine.
11. Information.
12. Autre affaire :
 - 12.1 Rapport de frais de déplacement de la présidence.
13. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2018

4.1 CE-2018-06-1437 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MAI 2018

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

5.1 RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE, LE LIEU ET LA FRÉQUENCE DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Après discussion, les membres transmettent à la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, les modifications qu'ils souhaitent apporter au *Règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence des séances du comité exécutif*. M^{me} Fex effectuera le suivi du processus en vue de la modification du Règlement.

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

6.1 CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

6.1.1 CE-2018-06-1438a : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT - REFUSÉ

Description de la situation : Des enseignants de la Commission scolaire Pierre-Neveu demandent un congé sans traitement.

ATTENDU le manque d'effectif qualifié en enseignement au secteur jeune, particulièrement aux champs 1 (adaptation scolaire primaire et secondaire), 2 (préscolaire), 3 (primaire), 4 (anglais au primaire) et 8 (anglais au secondaire) ainsi qu'à la spécialité 27 (mécanique d'engins de chantier) du secteur de la formation professionnelle;

ATTENDU l'ensemble des besoins de tous les établissements de la Commission scolaire, considérant

notamment le contexte d'ajouts de ressources;

VU l'article 23 de la *Loi sur l'instruction publique* qui précise l'obligation que le personnel enseignant soit titulaire d'une autorisation d'enseigner;

ATTENDU la recommandation des membres du comité consultatif des gestionnaires (CCG);

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE REFUSER les demandes de congé sans traitement des personnes ci-dessous, selon les détails suivants :

CÉRÉ, Éric : enseignant au Centre de formation professionnelle, à la spécialité 27 (mécanique d'engins de chantier), pour l'année scolaire 2018-2019 (100 %).

PATRA, Éleni : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (anglais au secondaire), pour l'année scolaire 2018-2019 (100 %).

ST-PIERRE, Nancy : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (primaire), pour l'année scolaire 2018-2019 (100 %).

WOROBETZ, Sandra : enseignante à l'École du Méandre, au champ 3 (primaire), pour l'année scolaire 2018-2019 (100 %).

GAGNON, Karine : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (anglais au secondaire), pour l'année scolaire 2018-2019 (50 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.2 CE-2018-06-1438b : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT - ACCEPTÉ

Description de la situation : Une enseignante de la Commission scolaire Pierre-Neveu demande un congé sans traitement.

VU le respect de la clause 5-15.02 A) b) (durée du congé) et c) (délai pour la demande) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

VU le respect de la clause 5-15.15 des dispositions locales qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement de la personne ci-dessous, selon les détails suivants :

PELLETIER, Véronique : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (français), pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2018-06-1439 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Une employée de soutien de la Commission scolaire Pierre-Neveu demande un congé sans traitement.

ATTENDU que la personne salariée a déjà bénéficié d'une année de congé sans traitement pour l'année 2017-2018;

VU la clause 5-10.09 des dispositions locales de la convention collective qui prévoit qu'une personne salariée peut bénéficier d'un congé sans traitement d'une durée de 3 à 12 mois une fois par période de 5 années de service;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

DE REFUSER la demande de congé sans traitement de la personne ci-dessous, selon les détails suivants :

GOUGEON, Karine : appariteur à l'École Polyvalente Saint-Joseph, pour l'année scolaire 2018-2019 (100 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2018-06-1440 : CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Des enseignants de la Commission scolaire Pierre-Neveu demandent un congé sabbatique à traitement différé.

VU l'article 5-17.00 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'octroi d'une demande de congé sabbatique à traitement différé est du ressort de la commission scolaire;

VU l'article 97 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* qui prévoit que les congés à traitement différé sont autorisés par le comité exécutif;

ATTENDU le respect des modalités déterminées pour l'octroi de ce type de congé;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D’ACCEPTER les demandes de congé sabbatique à traitement différé telles que décrites ci-dessous :

MILLAIRE, Édith : enseignante à l’École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (français), à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu’au 30 juin 2023 (90 % de traitement), avec congé d’une demi-année débutant à la 101^e journée de l’année scolaire 2021-2022.

MILLAIRE, Julie : enseignante à l’École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (français), à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu’au 30 juin 2023 (90 % de traitement), avec congé d’une demi-année débutant à la 101^e journée de l’année scolaire 2022-2023.

QUÉVILLON, Normand : enseignant à l’École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 14 (éthique et culture religieuse), à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu’au 30 juin 2022 (87,5 % de traitement), avec congé d’une demi-année débutant à la 101^e journée de l’année scolaire 2020-2021.

ST-GERMAIN, Éric: enseignant à l’École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 9 (éducation physique), à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu’au 30 juin 2023 (90 % de traitement), avec congé d’une demi-année débutant à la 101^e journée de l’année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.4 CE-2018-06-1441 : CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ : PERSONNEL CADRE

Description de la situation : Des gestionnaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu demandent un congé sabbatique à traitement différé.

VU l’annexe 7 du *Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des commissions scolaires* qui prévoit que l’octroi d’une demande de congé sabbatique à traitement différé est du ressort exclusif de la Commission scolaire Pierre-Neveu;

VU la clause 9.12.1 de la *Politique de gestion des gestionnaires* qui stipule que la Commission scolaire peut accorder un congé sabbatique à traitement différé si elle estime que ce congé ne sera pas préjudiciable au milieu scolaire;

VU l’article 97 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* qui prévoit que les congés à traitement différé sont autorisés par le comité exécutif;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D’ACCEPTER les demandes de congé sabbatique à traitement différé telles que décrites ci-dessous :

MICHAUDVILLE, Nancy : gestionnaire au Centre de formation professionnelle, à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2023 (90 % de traitement), avec un congé d'une demi-année du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022.

ROY, Dany : gestionnaire à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2021 (83.34 % de traitement), avec un congé d'une demi-année du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 CE-2018-06-1442 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Des enseignants de la Commission scolaire Pierre-Neveu demandent d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

VU la clause 5-21.06 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'enseignant doit déposer, chaque année scolaire, un calendrier respectant les modalités d'octroi de congés pour retraite progressive en vigueur, indiquant précisément les journées de congé dont il désire bénéficier, et qui est autorisé par l'autorité compétente;

ATTENDU QUE ce calendrier ne pourra être modifié en cours d'année, mais qu'il pourra être révisé au terme de chaque année;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ACCEPTER les demandes de mise à la retraite de façon progressive telles que décrites ci-dessous :

BOHÉMIER, Benoît : enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13 (mathématiques et sciences), à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au plus tard le 30 juin 2023, à raison de 2,5 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

CÔTÉ, Luc : enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 9 (éducation physique), à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au plus tard le 30 juin 2023, à raison de 5 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

- CRÉPEAU, Katéri : enseignante à l'École Ferme-Neuve et Des Rivières, au champ 3 (primaire), à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au plus tard le 30 juin 2023, à raison de 38,5 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.
- DESHARNAIS, Sylvie : enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 3 (primaire), à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au plus tard le 30 juin 2023, à raison de 19 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.
- GUINDON, Sylvie : enseignante à l'École Val-des-Lacs, au champ 3 (primaire), à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au plus tard le 30 juin 2023, à raison de 8,5 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.
- LECOMPTE, Manon : enseignante à l'École du Méandre, au champ 2 (préscolaire), à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au plus tard le 30 juin 2023, à raison de 10 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.
- THERRIEN, Nathalie : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 1 (orthopédagogie), à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au plus tard le 30 juin 2023, à raison de 14,5 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.
- TRUDEL, Johanne : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 1 (orthopédagogie), à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au plus tard le 30 juin 2023, à raison de 20 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 CE-2018-06-1443 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Des employées de soutien de la Commission scolaire Pierre-Neveu demandent d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

VU l'annexe V des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien précisant les modalités d'application du programme de mise à la retraite de façon progressive et prévoyant que l'octroi d'une mise à la retraite de façon progressive est sujet à une entente préalable avec la Commission scolaire;

ATTENDU QUE l'employée doit préciser le congé désiré, chaque année scolaire, mais respectant les modalités d'octroi de congés pour retraite progressive en vigueur;

ATTENDU QUE ce congé ne pourra être modifié en cours d'année, mais qu'il pourra être révisé au terme de chaque année;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCEPTER la demande d'adhésion au programme de mise à la retraite de façon progressive de M^{me} Marie Ouellette, éducatrice en service de garde à l'École Jean-XXIII, à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au plus tard le 30 juin 2023, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec. Par contre, un maximum de 20 % de congé est accepté, soit une journée complète par semaine.

D'ACCEPTER la demande d'adhésion au programme de mise à la retraite de façon progressive de M^{me} Suzie Perrier, éducatrice en service de garde à l'École Saint-Eugène, à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au plus tard le 30 juin 2023, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec. Par contre, un maximum de 20 % de congé est accepté, soit une journée complète par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 CE-2018-06-1444 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Une conseillère pédagogique de la Commission scolaire Pierre-Neveu demande d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

VU la clause 7-11.07 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel qui stipule que l'acceptation de la demande de mise à la retraite de façon progressive est du ressort exclusif de la commission scolaire;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCEPTER la demande de mise à la retraite de façon progressive de M^{me} Louise Roy, conseillère pédagogique en prêt de service au programme RÉCIT, à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2023, à raison de 40 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

7.1 CE-2018-06-1445 : ACHAT DE TROIS CAMIONNETTES NEUVES AVEC CABINE ÉQUIPE 4X4

Description de la situation : À travers ses différentes formations en foresterie et en particulier pour les options mécanisées, le Centre doit s'assurer de renouveler sa flotte de camionnettes de façon graduelle en fonction de l'usure de celles-ci.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE les appels d'offres sont conformes à la *Politique d'achat de biens et de services* de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFPML) doit conserver une flotte adéquate et sécuritaire de camionnettes;

ATTENDU QUE ces camionnettes servent au transport du matériel, des employés ainsi que des élèves;

ATTENDU QUE ces camionnettes remplaceront des véhicules vétustes (unités #107-108) et une autre camionnette sera mise au rancart d'ici quelques semaines;

ATTENDU QUE les coûts de réparation peuvent devenir excessifs sur des véhicules trop usés;

ATTENDU QUE le Centre possède actuellement plusieurs camionnettes ayant plus de 200 000 km au compteur et plus de 10 ans d'usure;

ATTENDU QUE le CFPML dispose du budget nécessaire à l'achat de ces camionnettes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACHETER à la firme Performance Laurentides inc. trois (3) camionnettes RAM 2500 ST 2018 pour un montant de 116 604 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

8.1 CE-2018-06-1446 : AUTORISATION AU COLLECTO : ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS PÉDAGONUMÉRIQUES

Description de la situation : Dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mandaté l'organisme Collecto pour mener une collecte d'information auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux. La Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) doit donc acquérir des équipements dans le cadre de la mesure 50767 pour la rentrée scolaire 2018. La mesure 50767 exige que les achats soient effectués à partir de la liste d'équipements présélectionnés et la CSPN désire mandater le regroupement d'achats Collecto afin qu'il procède à l'appel d'offres regroupé. Pour les établissements de la CSPN, le coût d'achat est d'environ 390 000 \$ (2018-2019).

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par Collecto;

ATTENDU QUE le ministère, dans le cadre de la règle d'investissement 50767, a mandaté l'organisme Collecto pour mener une collecte d'information auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu doit acquérir des équipements pédagogique numériques dans le cadre de la mesure 50767. Le tout doit être effectif pour la rentrée scolaire 2018;

ATTENDU que la mesure 50767 exige que les achats soient effectués à partir de la liste d'équipements présélectionnés qui a été diffusée lors de la collecte de souhaits par le ministère en mai 2018 et qui sera officialisée en juillet 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu adhère au regroupement d'achats d'équipements pédagogique numériques de Collecto afin de se prévaloir de la mesure budgétaire 50767.

QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu autorise le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, à agir comme représentant de la Commission scolaire concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre de la mesure 50767.

QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu autorise la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

9.1 CE-2018-06-1447 : DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE À LA CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES

Description de la situation : Afin de mettre en place et de rendre accessible aux parents le mode de paiement par internet pour leur permettre d'acquitter les factures des services de garde et des écoles, la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) souhaite procéder à l'ouverture de deux comptes additionnels avec la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides.

En effet, puisque les modules informatiques utilisés pour comptabiliser les transactions financières des services de garde, des écoles et du service de la taxe scolaire sont distincts, l'ouverture de ces comptes additionnels permettra une meilleure gestion, facilitera la comptabilisation et le suivi des encaissements liés aux différents secteurs d'activité.

Par conséquent, la Commission scolaire souhaite que tous les extraits du livre des délibérations du conseil des commissaires de la CSPN ainsi que toutes les résolutions et avis de changement de représentants soient reconduits et valides pour les deux nouveaux comptes.

ATTENDU QUE la CPSN souhaite mettre en place le mode de paiement par internet pour les factures des services de garde et des écoles;

ATTENDU QUE les modules de gestion financière des services de garde, des écoles et de la taxe scolaire sont distincts;

ATTENDU QUE l'ouverture des deux comptes additionnels permettra une meilleure gestion, facilitera la comptabilisation et le suivi des encaissements liés aux différents secteurs d'activité;

ATTENDU QUE tous les extraits du livre des délibérations du conseil des commissaires de la CSPN ainsi que toutes les résolutions et avis de changement de représentants sont reconduits et valides pour les deux nouveaux comptes;

ATTENDU l'entente de service avec la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides et Desjardins Entreprises actuellement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

DE PROCÉDER à l'ouverture des deux comptes additionnels.

DE MANDATER la directrice générale ainsi que la directrice du Service des ressources financières pour la signature de ladite ouverture de compte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES :

10.1 CE-2018-06-1448 : RENOUVÈLEMENT DES CONTRATS DE BERLINE

Description de la situation : Les contrats de berline pour le transport scolaire sont à échéance. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

VU les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

VU l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* permettant au comité exécutif d'approuver les contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MEES pour le transport des élèves;

ATTENDU l'indexation de l'allocation du MEES pour le transport des élèves (1,60 %);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes. Pour l'année 2018-2019, le taux de départ quotidien passera de 18,66 \$ à 18,96 \$ et le taux au kilomètre passera de 1,289 \$ à 1,309 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 CE-2018-06-1449 : RENOUVÈLEMENT DES CONTRATS DE FIN DE SEMAINE

Description de la situation : Les contrats de fin de semaine pour le transport scolaire sont à échéance. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

VU les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

VU l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* permettant au comité exécutif d'approuver les contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MEES pour le transport des élèves;

ATTENDU l'indexation de l'allocation du MEES pour le transport des élèves (1,60 %);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

QUE la directrice du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes avec indexation de 1,60 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION

Il n'y a aucune autre information.

12. AUTRES AFFAIRES :

12.1 RAPPORT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉSIDENTE

Le rapport est déposé pour la période du 24 au 26 mai 2018.

12.2 CE-2018-06-1450 : ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE À TUBULURE

Les membres discutent de la récupération de tubulures par le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) du Sommet. Actuellement, le manque d'espace ne permet pas l'entreposage de la tubulure en vue d'en faire la récupération. Il faudrait déchiqueter la tubulure afin d'en faire le transport à moindre coût. Étant donné que le CFER du Sommet ne dispose pas des fonds nécessaires à l'achat d'une déchiqueteuse à tubulure, les membres du comité exécutif souhaitent en faire l'acquisition pour ce dernier.

ATTENDU le projet de récupération de la tubulure par le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) du Sommet;

ATTENDU le manque d'espace pour l'entreposage de la tubulure en vue d'en faire la récupération;

ATTENDU que la tubulure doit être déchiquetée afin d'en faire le transport à moindre coût;

ATTENDU QUE le CFER du Sommet ne dispose pas des fonds nécessaires à l'achat d'une déchiqueteuse à tubulure;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'AUTORISER la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, à effectuer l'achat d'une déchiqueteuse à tubulure dans le cadre de sa délégation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

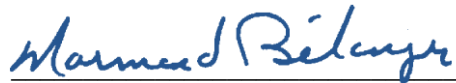
Pour : 3
Contre : 0

Les commissaires Stéphane Gauthier et Nathalie Dallaire ainsi que la commissaire parent Joanie Thibault se retirent du vote.

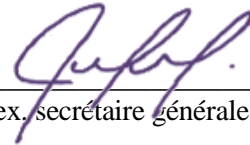
13. CE-2018-06-1451 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 19 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale